

TETRA BIO-PHARMA INC.

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice financier clos le 30 novembre 2019 et 2018

Rapport de l'auditeur Indépendant

Aux Actionnaires de Tetra Bio-Pharma Inc.:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Tetra Bio-Pharma Inc. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2019 et 2018, et les états consolidés des pertes et des pertes globales, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 30 novembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Chris Milios.

McGovern Hurley LLP



Comptables Professionnels Agréés
Experts-Comptables Autorisés

Toronto, Ontario
Le 25 Mars 2020

Tetra Bio-Pharma Inc.

États non audités consolidés condensés intérimaires de la situation financière

(Exprimés en dollars canadiens)

Au	29 février 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	11 971 936	2 037 599
Comptes clients et taxes de vente à recevoir (note 7)	299 279	294 085
Frais payés d'avance	240 250	132 262
Actifs détenus en vue de la vente (note 5)	3 739 854	2 920 112
Total des actifs courants	16 251 319	5 384 058
Actifs non courants		
Équipements (note 6)	237 683	227 316
Immobilisations incorporelles (note 8)	23 353 833	22 956 273
Total des actifs non courants	23 591 516	23 183 589
Total des actifs	39 842 835	28 567 647
PASSIFS		
Passifs courants		
Fournisseurs et frais courus à payer	3 146 906	1 914 120
Passifs directement liés aux actifs destinés en vue de la vente (note 5)	2 013 297	2 002 049
Total des passifs	5 160 203	3 916 169
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 9)	64 839 002	56 420 190
Bons de souscription (note 10)	17 606 327	12 568 888
Surplus d'apport	3 974 635	3 747 899
Déficit cumulé	(51 737 332)	(48 085 499)
Total des capitaux propres	34 682 632	24 651 478
Total des passifs et des capitaux propres	39 842 835	28 567 647

Engagements et éventualités (note 19)

Événements subséquents (note 20)

Continuité d'exploitation (note 2)

Approuvé au nom du conseil d'administration

(signé) "William M. Cheliak"
Bill Cheliak, Président du conseil

(signé) "Carl Merton"
Carl Merton, Directeur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés condensés intérimaires non audités

Tetra Bio-Pharma Inc.

États non audités consolidés condensés intérimaires des pertes et pertes globales

(Exprimés en dollars canadiens)

	Trois mois se terminant le	
	29 février	28 février
	2020	2019
	\$	\$
		(Note 4 (a))
Dépenses		
Recherche et développement	1 673 210	1 729 345
Rémunération à base d'actions (note 11)	226 736	101 438
Dépenses générales et administratives (note 12)	2 630 703	1 812 544
	4 530 649	3 643 327
Perte des activités poursuivies avant les autres éléments	4 530 649	3 643 327
Autres éléments		
Coût de transaction liés à l'acquisition de Panag	-	342 087
Perte nette liée aux activités poursuivies	4 530 649	3 985 414
(Gain) net des activités abandonnées (note 5)	(878 816)	-
Perte nette et perte globale totale	3 651 833	3 985 414
Perte de base et diluée par action ordinaire (note 13)	0,02	0,02
Activités poursuivies	0,02	0,02
Activités abandonnées	0,00	0,00
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	217 981 542	166 653 940

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés condensés intérimaires non audités

Tetra Bio-Pharma Inc.

États non audités consolidés condensés intérimaires des variations des capitaux propres

(Exprimés en dollars canadiens)

	Capital social (note 8)		Bon de souscription (Note 9)	Surplus d'apport	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
	nombre d'actions	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	162 831 631	34 841 667	15 332 398	3 515 581	(32 802 566)	20 887 080
Actions émises dans le cadre des bons de souscription exercés	4 000 000	4 043 546	(3 843 546)	-	-	200 000
Actions émises dans le cadre d'options exercées	100	134	-	(63)	-	71
Rémunération à base d'actions	-	-	-	101 438	-	101 438
Transactions avec les propriétaires	4 000 100	4 043 680	(3 843 546)	101 375	-	301 509
Perte nette pour la période	-	-	-	-	(3 985 414)	(3 985 414)
Solde 28 février 2019	166 831 731	38 885 347	11 488 852	3 616 956	(36 787 980)	17 203 175
Actions émises dans le cadre de l'offre publique	26 833 332	8 050 000	-	-	-	8 050 000
Actions émises dans le cadre d'un placement privé	870 100	261 030	-	-	-	261 030
Actions émises dans le cadre des bons de souscription exercés	2 000 000	1 927 016	(1 827 016)	-	-	100 000
Bons de souscription émis dans le cadre de l'offre publique	-	(2 736 082)	2 736 082	-	-	-
Bons de souscription émis dans le cadre d'un placement privé	-	(88 526)	88 526	-	-	-
Actions émises pour l'acquisition de Panag Pharma Inc.	16 304 348	11 086 957	-	-	-	11 086 957
Rémunération à base d'actions	-	-	-	130 943	-	130 943
Coûts d'émission d'actions	-	(965 552)	82 444	-	-	(883 108)
Transactions avec les propriétaires	46 007 780	17 534 843	1 080 036	130 943	-	18 745 822
Perte nette pour la période	-	-	-	-	(11 297 519)	(11 297 519)
Solde 30 novembre 2019	212 839 511	56 420 190	12 568 888	3 747 899	(48 085 499)	24 651 478
Actions émises dans le cadre de la prise ferme	29 245 300	15 500 009	-	-	-	15 500 009
Actions émises dans le cadre des bons de souscription exercés	170 000	85 298	(17 298)	-	-	68 000
Bons de souscription émis dans le cadre de la prise ferme	-	(4 724 054)	4 724 054	-	-	-
Rémunération à base d'actions	-	-	-	226 736	-	226 736
Coûts d'émission d'actions	-	(2 442 441)	330 683	-	-	(2 111 758)
Transactions avec les propriétaires	29 415 300	8 418 812	5 037 439	226 736	-	13 682 987
Perte nette pour la période	-	-	-	-	(3 651 833)	(3 651 833)
Solde 29 février 2020	242 254 811	64 839 002	17 606 327	3 974 635	(51 737 332)	34 682 632

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés condensés intérimaires non audités

Tetra Bio-Pharma Inc.

États non audités consolidés condensés intérimaires des flux de trésorerie

(Exprimés en dollars canadiens)

	Trois mois se terminant le	
	29 février	28 février
	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Perte nette des activités poursuivies pour la période	(4 530 649)	(3 985 414)
Ajustements pour:		
Rémunération à base d'actions	226 736	101 438
Amortissement	7 313	1 800
Changements dans les éléments du fonds de roulement (note 13)	1 119 604	(2 035 140)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation - activités poursuivies	(3 176 996)	(5 917 316)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	121 722	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(3 055 274)	(5 917 316)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition actifs incorporels (note 8)	(397 560)	-
Acquisition d'équipements (note 6)	(17 680)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement - activités poursuivies	(415 240)	-
FINANCING ACTIVITIES		
Actions émises dans le cadre d'un financement par prospectus	15 500 009	-
Bons de souscription exercés	68 000	200 000
Options d'achat d'actions exercées	-	71
Coût d'émission d'actions	(2 111 758)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement - activités poursuivies	13 456 251	200 071
Augmentation (diminution) de la trésorerie	9 985 737	(5 717 245)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 037 599	13 585 673
Trésorerie, à la fin de la période	12 023 336	7 868 428
Trésorerie, à la fin de la période - activités abandonnées	(51 400)	-
Trésorerie, à la fin de la période - activités poursuivies	11 971 936	7 868 428

*Des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie sont fournies à la note 13.**Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés condensés intérimaires non audités*

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

1. Nature des opérations

Tetra Bio-Pharma Inc. ("Tetra" ou la "société"), a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions le 17 mai 2007. Les actions ordinaires de la société sont cotées à la Bourse de croissance TSX ("TSXV") sous le symbole "TBP" et sur le marché hors cote QB ("OTCQB") sous le symbole "TBPMF".

Tetra Bio-Pharma est une Société biopharmaceutique en phase de développement qui se concentre sur le développement de médicaments brevetés et scientifiquement validés à base de cannabinoïdes pour soulager les symptômes associés à la douleur chronique et aux maladies ophtalmiques. L'objectif secondaire de Tetra est sa division de santé naturelle, qui vise à développer et à commercialiser des produits de santé naturels en vente libre à base de cannabinoïdes ou de non-cannabinoïdes approuvés par Santé Canada et la FDA. La société possède trois filiales opérationnelles en propriété exclusive : Phyto Pain Pharma Inc. et Panag Pharma Inc. ("Panag") et Tetra Natural Health Inc. Le siège social de Tetra est situé au 2316 St Joseph Blvd, Orléans, Ontario, K1C 1E8.

Il n'y a aucune garantie que les projets potentiels de la société seront développés avec succès en opérations commercialement durables ou pas du tout.

2. Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers consolidés ("états financiers") ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à une société en activité, qui supposent que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités lorsqu'elles viendront à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations disponibles sur l'avenir, qui est au moins, mais pas exclusivement, de douze mois à compter de la fin de la période de référence. La société n'a pas encore déterminé si ses essais cliniques se transformeront avec succès en opérations commerciales durables ou pas du tout. La société n'a généré aucun flux de trésorerie positif de ses activités depuis sa création jusqu'à ce jour. La société a un déficit de 48 085 499 \$ au 30 novembre 2019 (30 novembre 2018 - 32 802 566 \$).

Au 30 novembre 2019, la société avait un excédent de fonds de roulement de 1 467 889 \$ (30 novembre 2018 - 11 983 723 \$), dont 2 037 599 \$ (30 novembre 2018 - 13 585 673 \$) en espèces, 2 920 112 \$ d'actifs détenus en vue de la vente (30 novembre 2018 - néant) et 3 916 169 \$ de passifs à court terme (30 novembre 2018 - 2 543 734 \$) dont les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente représentent 2 002 049 \$ (30 novembre 2018 - néant). La société doit obtenir un financement supplémentaire pour être en mesure de financer ses essais cliniques en cours. La direction évalue différentes alternatives pour obtenir le financement nécessaire afin que la société puisse poursuivre ses activités. Néanmoins, il n'y a aucune garantie que ces initiatives seront couronnées de succès.

La valeur comptable des actifs, passifs et charges présentés dans les états financiers et la classification utilisée dans l'état de la situation financière n'ont pas été ajustées comme cela serait nécessaire si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

3. Déclaration de conformité

Les présents états financiers de la société ont été préparés conformément aux normes Internationales d'Information Financière ("IFRS") telles que publiées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et aux interprétations publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC").

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables de la société. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont présentés dans la note 5.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

3. Déclaration de conformité (suite)

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 25 mars 2020.

4. Principales méthodes comptables

Méthodes comptables appliquées dans les états financiers

Les méthodes comptables appliquées dans ces états financiers consolidés sont basées sur les IFRS émises et en vigueur au 30 novembre 2019 et ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

a) Base de présentation et de mesure

Ces états financiers ont été préparés sur la base du coût historique. Le coût historique est généralement basé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

b) Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de l'entité mère, et de chacune de ses filiales, est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. La direction a déterminé que la monnaie fonctionnelle de chaque entité est le dollar canadien. La détermination de la monnaie fonctionnelle peut impliquer certains jugements pour déterminer l'environnement économique principal. L'entité mère reconsidère la monnaie fonctionnelle de ses entités s'il y a un changement dans les événements et les conditions qui ont déterminé l'environnement économique primaire. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur au moment de la transaction. Tout gain ou perte qui en résulte est enregistré dans l'état des pertes.

(c) Base de consolidation

Ces états financiers comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Tetra Bio-Pharma Inc. est la société -mère ultime du groupe consolidé. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la société obtient le contrôle et continuent à être consolidées jusqu'à ce que le contrôle cesse. Les filiales sont constituées d'entités sur lesquelles la société est exposée, ou a droit, à des rendements variables ainsi qu'à la capacité d'affecter ces rendements par le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité. Ces états financiers comprennent tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la société et de ses filiales après élimination des soldes et transactions inter-entités.

Lorsque la propriété d'une filiale est inférieure à 100 % et qu'il existe un intérêt minoritaire, toute perte de cette filiale est attribuée à l'intérêt minoritaire même si cela entraîne un déficit. Un changement dans la participation d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé comme une opération sur capitaux propres. Au 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018, la société n'avait aucune filiale avec des participations ne donnant pas le contrôle.

Une entreprise associée est une entité dans laquelle la société ou ses filiales ont une influence significative et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une entreprise commune. L'influence notable est le pouvoir de participer, sans en avoir le contrôle, aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, et existe généralement lorsque la société détient entre 20% et 50% des droits de vote de l'entité. Au 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018, la société n'avait aucune entreprise associée.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Base de consolidation (suite)

Les filiales actives de la société au 30 novembre 2019 et leurs principales activités sont décrites ci-dessous :

Nom de la filiale	Place d'incorporation	Participation	Activités principales
PhytoPain Pharma Inc.	Canada	100%	Découverte et développement de médicaments à base de cannabinoïdes
Panag Pharma Inc.	Canada	100%	Développement de médicaments pour la gestion de la douleur à base de cannabinoïdes
Tetra Natural Health Inc.	Canada	100%	Produits de santé naturelle
2714140 Ontario Inc.	Canada	100%	Boissons énergétiques au chanvre et boissons de bien-être

La société possède également deux filiales inactives. Ces filiales n'ont eu aucune activité significative au cours des exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018, ainsi qu'aucun actif ou passif significatif. Ces deux filiales ont été consolidées dans les présents états financiers.

PhytoPain Pharma ("PPP") a été constituée le 11 mai 2016. La mission de PPP est le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques à base de plantes. PPP est une société, de recherche et de développement de médicaments au stade clinique, engagée dans le développement de médicaments destinés à soulager les symptômes liés à la douleur, à l'insomnie et aux troubles anxieux chez les patients souffrant de cancer et d'autres maladies chroniques et terminales qui provoquent des douleurs incontrôlées et/ou de l'insomnie.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, la société a racheté les 20 % restants, de la participation dans PPP, détenus par les actionnaires sans contrôle. La part de l'actif net des filiales attribuable aux actionnaires sans contrôle a été présentée comme une composante des capitaux propres. Leur part du résultat net et du résultat global a été comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les changements dans la participation de la société-mère, dans les filiales qui n'entraînent pas de perte de contrôle, sont comptabilisés comme des opérations sur capitaux propres.

Le 1er mai 2019, la société a finalisé l'acquisition de Panag Pharma Inc. ("Panag"). La mission de Panag est le développement de nouvelles formulations à base de cannabinoïdes pour le traitement de la douleur et de l'inflammation. Panag est une Société de recherche et de développement de médicaments au stade clinique.

Le 30 août 2019, la Société a constitué 2714140 Ontario Inc., filiale à 100 %, dans le but de se défaire de l'activité Hemp Energy Drink ("HED") actuellement exploitée par Tetra Natural Health. Au 30 novembre 2019, la société était en processus d'achever une réorganisation stratégique de son activité secondaire et, par conséquent, a entamé le transfert des actifs de HED, de Tetra Natural Health, à 2714140 Ontario Inc. dans le but de se défaire de 2714140 Ontario Inc. dans la société (note 7).

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) *Accords conjoints*

Un accord conjoint est défini comme un accord sur lequel deux ou plusieurs parties ont un contrôle conjoint, c'est-à-dire le partage du contrôle d'un accord convenu par contrat. Ce partage n'existe que lorsque les décisions relatives aux activités concernées (c'est-à-dire celles qui ont une incidence significative sur le rendement de l'accord) nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Il existe deux types d'accords conjoints, les opérations conjointes ("OC") et les entreprises communes ("EC") ou "coentreprises". Une OC est un accord conjoint dans lequel les parties, qui ont le contrôle conjoint de l'accord, ont des droits sur les actifs et des obligations pour les passifs, liés à l'accord. Une EC est un accord conjoint en vertu duquel les parties, qui ont le contrôle conjoint de l'accord, ont des droits sur les actifs nets de l'entreprise commune.

Les participations dans les EC sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La société reconnaît son droit direct sur les actifs, les passifs, les produits et les charges de la OC et sa part de tout actif, passif, produit et charge détenu ou engagé conjointement.

Aux 30 novembre 2019 et 2018, la société n'avait pas d'entreprise commune ou d'entreprise conjointe importante.

e) *Provisions et passifs éventuels*

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Toutes les provisions sont revues à chaque date de rapport et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle. La société n'avait pas de provisions ou de passifs éventuels importants au 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018.

Dans les cas où la sortie éventuelle de ressources économiques résultant des obligations actuelles est considérée comme improbable ou lointaine, aucun passif n'est comptabilisé, sauf s'il a été assumé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

f) *Équité*

Les Instruments de capitaux propres sont définis comme des contrats qui donnent un intérêt résiduel dans l'actif net de la société. Les instruments financiers émis par la société sont classés en tant qu'équité uniquement dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition d'un passif ou d'un actif financier. Les actions ordinaires, les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions de la société sont classés comme des instruments de capitaux propres.

Les coûts différentiels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options d'achats d'actions figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, du produit.

Capital social

Le capital social représente le montant reçu lors de l'émission des actions. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés comme une réduction du capital social. Si des actions sont émises lorsque les options d'achat d'actions et les bons de souscription sont exercés, le compte de capital social comprend également les coûts de rémunération précédemment enregistrés comme surplus d'apport et bons de souscription. En outre, si des actions sont émises en contrepartie de services fournis ou d'une autre forme d'actifs non monétaires, elles sont évaluées à leur juste valeur selon le prix coté le jour de la conclusion de l'accord.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Équité (suite)

Placements unitaires

Le produit des placements unitaires est réparti entre les actions et les bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur selon une méthode proportionnelle. La société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour estimer la juste valeur des actions et des bons de souscription émis.

Bons de souscription

Les bons de souscription comprennent les frais liés à l'émission de bons de souscription jusqu'à ce que les bons de souscription soient exercés ou expirés. Les montants liés aux bons de souscription exercés sont transférés au capital social tandis que les montants liés aux bons de souscription expirés sont transférés au surplus d'apport.

Rémunération à base d'actions

Lorsque des options d'achat d'actions, réglées en instruments de capitaux propres, sont attribuées aux employés, la juste valeur des options d'achat d'actions, à la date d'attribution, est imputée à l'état des pertes réparti sur la période d'acquisition des droits. Les conditions d'acquisition des droits sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue, à chaque date de clôture, de sorte que, en fin de compte, le montant cumulé comptabilisé, sur la période d'acquisition des droits, soit basé sur le nombre d'options qui seront finalement acquises. Les conditions de non-acquisition des droits et les conditions d'acquisition sur le marché sont prises en compte dans la juste valeur des options attribuées. Tant que toutes les autres conditions d'acquisition des droits sont remplies, une charge est comptabilisée, que ces conditions d'acquisition des droits soient ou non remplies. La charge cumulée n'est pas ajustée en cas de non-réalisation d'une condition d'acquisition des droits sur le marché ou lorsqu'une condition de non-acquisition des droits n'est pas satisfaite.

Lorsque les termes et conditions des options d'achat d'actions sont modifiés avant qu'elles ne soient acquises, toute augmentation de la juste valeur des options, mesurée immédiatement avant et après la modification, est également imputée à l'état consolidé des pertes sur la période d'acquisition des droits restants.

Lorsque des instruments de capitaux propres sont attribués aux salariés, ils sont comptabilisés à la juste valeur estimée de l'instrument de capitaux propres attribué à la date d'attribution. La juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en perte sur la période d'acquisition des droits, décrite comme la période pendant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits doivent être remplies.

Lorsque des instruments de capitaux propres sont accordés à des non-salariés, ils sont comptabilisés à la juste valeur des biens ou des services reçus. Les options d'achat d'actions ou les bons de souscription d'actions octroyés en rapport avec l'émission d'actions sont comptabilisés en réduction du capital social.

Lorsque la valeur des biens ou des services reçus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur est évaluée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Tous les paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, sont reflétés dans le surplus d'apport, sauf s'ils sont exercés. Lors de l'exercice, les actions sont émises de la trésorerie et le montant, reflété dans le surplus d'apport, est crédité au capital-actions, ajusté pour toute contrepartie reçue.

g) Impôts sur le revenu

La charge fiscale comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans aux résultats sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

g) *Impôts sur le revenu (suite)*

Les actifs et/ou passifs d'impôts exigibles sont les impôts à payer ou à recevoir prévus sur le revenu ou la perte imposable de l'année, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer pour les années précédentes.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs à des fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte imposable, et les différences relatives aux investissements dans des filiales et des entités contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, l'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est mesuré aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporelles lorsqu'elles s'inversent, sur la base des lois qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et actifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le revenu prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités fiscales différentes, mais qu'ils ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur une base nette ou que leurs actifs et passifs d'impôt seront réalisés simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et qu'ils pourront être utilisés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant sera réalisé.

Les variations des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme une charge d'impôt différé au résultat, sauf si elles se rapportent à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas, l'impôt différé correspondant est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou des capitaux propres, respectivement.

h) *Information sectorielle*

La société présente et divulgue des informations sectorielles basées sur des informations qui sont régulièrement examinées par le PDG de la société, qui est le principal décideur opérationnel. Le PDG est le principal responsable de l'affectation des ressources aux secteurs d'activité de la société et de l'évaluation de leurs performances. La société est actuellement en phase de développement et a déterminé qu'il n'y a qu'un seul secteur opérationnel, celui du cannabis médical. Toutes les opérations et tous les actifs matériels de la société se trouvent au Canada.

i) *Perte de base et diluée par action*

La société présente des données de base et diluées sur la perte par action pour ses actions ordinaires, calculée en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La perte diluée par action est déterminée en ajustant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de tous les bons de souscription et options en cours qui peuvent s'ajouter au nombre total d'actions ordinaires. La perte diluée par action de la société n'inclut pas l'effet des options d'achat d'actions et des bons de souscription car ils sont anti-dilutifs, en réduisant la perte par action.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

j) Équipement

Reconnaissance et évaluation :

L'équipement est comptabilisé au coût, net des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts encourus pour amener l'actif à son emplacement et à son état actuel. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état du résultat global total lorsqu'ils sont encourus. La société répartit, le montant initialement comptabilisé au titre d'un élément d'équipement, entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

Amortissement :

L'amortissement de l'équipement est prévu sur la durée de vie utile estimée à partir de la date à laquelle les actifs deviennent disponibles pour être utilisés, comme suit :

		Méthode d'amortissement
Équipement	5 à 10 ans	Ligne droite

Un élément d'équipement et toute partie importante initialement comptabilisée sont radiés lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou perte résultant de la radiation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans l'état du résultat global total lorsque l'actif est radié. Les valeurs résiduelles et la durée de vie utile de l'actif sont revues chaque année et ajustées, le cas échéant, de manière prospective.

k) Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont composés de numéros de produits naturels, d'essais cliniques et de licences acquises par la société.

Un numéro de produit naturel est un numéro à huit chiffres qui figure sur les produits de santé naturels légalement autorisés à la vente au Canada. La société a acquis toutes les formulations, les informations sur les fournisseurs de matières premières, les secrets commerciaux et la propriété intellectuelle relatifs aux numéros de produits naturels. Ces actifs incorporels sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les numéros de produits naturels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie utile estimée à 30 ans.

Les essais cliniques et les licences sont décrits dans la note 10.

Les essais cliniques et les licences ne sont pas encore prêts à être utilisés et, par conséquent, aucun amortissement n'a été enregistré sur ces actifs.

Perte de valeur des actifs non financiers

La société évalue les actifs non financiers, y compris les biens et équipements, afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur, lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable des actifs est dépréciée. Un examen de la dépréciation est entrepris lorsque des indicateurs de dépréciation apparaissent.

Lorsqu'une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie ou "UGT"). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et la valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT en question). Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Perte de valeur des actifs non financiers (suite)

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sous réserve que le montant n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif, au cours des périodes précédentes. Toute reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats.

l) Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur

Certaines nouvelles normes, amendements et interprétations de normes existantes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par la société.

La direction prévoit que toutes les prises de position seront adoptées dans les méthodes comptables de la société pour la première période commençant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position et n'a pas encore déterminé l'impact de ces nouvelles normes et amendements sur ses états financiers. Des informations sur les nouvelles normes, amendements et interprétations qui devraient être pertinentes pour les états financiers de la société sont fournies ci-dessous.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées mais ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers de la société.

Prises de position comptables récentes

Certaines prises de position ont été publiées par l'IASB ou l'IFRIC et sont obligatoires pour les exercices comptables commençant le ou après le 1er décembre 2019. Nombre d'entre elles ne sont pas applicables ou n'ont pas d'impact significatif pour la société et ont été exclues. Les suivantes n'ont pas encore été adoptées et sont en cours d'évaluation pour déterminer leur impact sur la société.

IAS 1 Présentation des états financiers ("IAS 1") et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ("IAS 8")

Les normes IAS 1 et IAS 8 ont été modifiées en octobre 2018 pour raffiner la définition de l'importance relative et clarifier ses caractéristiques. La définition révisée se concentre sur l'idée que l'information est significative si son omission, sa mauvaise présentation ou son obscurcissement peuvent raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes, de production des rapports annuels, ouvertes à partir du 1er janvier 2020. Une adoption anticipée est autorisée.

IFRS 16 Contrats de location ("IFRS 16")

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et remplace la norme IAS 17 - Contrats de location ainsi que certaines interprétations relatives aux contrats de location. Avec certaines exceptions pour les contrats de location d'une durée inférieure à douze mois ou pour les actifs de faible valeur, l'IFRS 16 stipule qu'au début du contrat de location, le preneur comptabilise un actif de droit d'utilisation et un passif de location. L'actif du droit d'utilisation est initialement évalué au montant du passif plus les coûts directs initiaux. Après le commencement du contrat de location, le preneur doit évaluer l'actif du droit d'utilisation au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Le preneur doit, soit appliquer l'IFRS 16 avec un effet rétrospectif complet, soit ne pas retraiter les informations comparatives, mais comptabiliser l'effet cumulé de l'application initiale de l'IFRS 16 comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date d'application initiale. L'IFRS 16 exige que les bailleurs classent chaque contrat de location comme un contrat de location simple ou un contrat de location-financement.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

l) *Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur (suite)*

IFRS 16 Contrats de location ("IFRS 16") (suite)

Un contrat de location est classé comme un contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent. Dans le cas contraire, il s'agit d'un contrat de location simple. L'IFRS 16 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux des revenus ("IFRIC 23")

L'IFRIC 23 a été publiée en juin 2017 et clarifie la comptabilisation des incertitudes en matière d'impôts sur le revenu. Le comité d'interprétation a conclu qu'une entité doit examiner s'il est probable qu'une autorité fiscale acceptera un traitement fiscal incertain. Si une entité conclut qu'il est probable que l'autorité fiscale acceptera un traitement fiscal incertain, alors l'entité doit déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés ou les taux d'imposition en cohérence avec le traitement fiscal utilisé ou prévu dans ses déclarations de revenus. Si une entité conclut qu'il n'est pas probable que l'autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain, l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés ou des taux d'imposition correspondants. L'IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

m) *Changements de méthodes et de normes comptables*

Nouvelles méthodes comptables appliquées

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, la société a appliqué la méthode comptable suivante :

Actifs destinés en vue de la vente

La société comptabilise ses activités abandonnées conformément à l'IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ("IFRS 5").

La société classe les actifs et les groupes de cession comme, détenus en vue de la vente, si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Pour que les actifs et les groupes à céder soient classés comme détenus en vue de la vente, leur vente doit être hautement probable dans un délai d'un an ; ils doivent être disponibles pour une vente immédiate dans leur état actuel et la direction doit s'engager dans un plan de vente pour commercialiser activement la vente des actifs ou du groupe à céder. Les actifs et les groupes d'actifs à céder, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont présentés séparément des autres actifs dans les états consolidés de la situation financière.

La société détermine si un groupe de cession est qualifié d'activité abandonnée s'il est une composante d'une entité qui a été cédée ou est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- Représente un secteur d'activité ou une zone géographique d'opérations importante et distincte ; et
- Fait partie d'un plan unique et coordonné visant à se défaire d'un grand secteur d'activité ou d'une zone géographique d'opérations importante et distincte.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies pour chaque période et sont présentées comme un montant unique en tant que résultat après impôts des activités abandonnées dans les états consolidés des opérations. Toutes les autres notes aux états financiers consolidés comprennent des montants pour les activités poursuivies, sauf mention contraire.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) Changements de méthodes et de normes comptables (suite)

Modification des normes comptables

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, la société a adopté un certain nombre de nouvelles normes IFRS, d'interprétations, d'amendements et d'améliorations des normes existantes. Il s'agit notamment des normes IFRS 15, IAS 7 et IAS 12. Ces nouvelles normes et modifications n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la société.

Le 1er décembre 2018, la société a adopté l'IFRS 9, Instruments financiers, et l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, ce qui a entraîné des changements de méthodes comptables comme décrit ci-dessous. Conformément aux dispositions transitoires, la société a adopté ces normes rétrospectivement sans rétablir les chiffres comparatifs, l'impact cumulé étant ajusté dans les soldes d'ouverture au 1er décembre 2018. L'adoption de ces conventions n'a eu aucun effet sur les soldes d'ouverture au 1er décembre 2018.

IFRS 3 Regroupements d'entreprises ("IFRS 3")

A compter du 1er décembre 2018, la société a adopté par anticipation les amendements à l'IFRS 3. La norme IFRS 3 a été appliquée, de manière prospective, aux acquisitions qui ont lieu à partir du 1er décembre 2018. Les amendements introduisent un test de concentration optionnel, restreignent les définitions d'une entreprise et des produits, et clarifient qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis doit inclure un intrant et un processus de fond qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer des produits. Ces modifications n'entraînent pas de changements dans les méthodes comptables de la société pour l'application de la méthode de l'acquisition.

Ces modifications ont été appliquées à l'acquisition de Panag Pharma Inc. par la société, comme indiqué à la note 6.

IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace la norme comptable internationale ("IAS") 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 introduit de nouvelles exigences pour la classification, l'évaluation et la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Elle établit deux catégories principales d'évaluation pour les actifs financiers : (i) le coût amorti et (ii) la juste valeur par le biais du résultat net ("JVRN") ou des autres éléments du résultat global ("JVAERG") ; elle établit des critères pour la classification des actifs financiers, dans chaque catégorie d'évaluation, sur la base du modèle d'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie ; et elle élimine les catégories existantes de titres détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, prêts et créances et autres passifs financiers. L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de perte de crédit anticipée pour l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers et exige qu'il y ait une relation économique démontrée entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Lors de l'adoption de l'IFRS 9, le principal changement dans la politique comptable de la société concernant les instruments financiers est que les actifs financiers, précédemment classés comme prêts et créances, sont maintenant classés comme des actifs financiers évalués au coût amorti et les autres passifs financiers sont maintenant classés comme des passifs financiers évalués au coût amorti.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) *Changements de méthodes et de normes comptables (suite)*

Le tableau suivant présente l'ancienne classification selon la norme IAS 39 et la nouvelle classification selon la norme IFRS 9 pour les instruments financiers de la société :

Classification des instruments financiers		
	En vertu de l'IAS 39	En vertu de l'IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Comptes clients	Prêts et créances	Coût amorti
Passifs financiers		
Fournisseurs et courus à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti

Politique comptable selon l'IFRS 9 applicable à partir du 1er décembre 2018.

La société a adopté rétrospectivement la norme IFRS 9 sans rétablir les données comparatives et, par conséquent, les informations comparatives relatives aux instruments financiers pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 ont été comptabilisées conformément à la méthode comptable antérieure de la société en vertu de la norme IAS 39.

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les actifs financiers non dérivés entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 sont classés et évalués, selon le cas, comme "actifs financiers à la juste valeur", soit comme JVRN ou JVAERG, et comme "actifs financiers au coût amorti". La société détermine la classification des actifs financiers au moment de la comptabilisation initiale en fonction de son modèle d'entreprise et des termes contractuels des flux de trésorerie.

Tous les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la JVRN, les coûts de transaction directement attribuables à la date de transaction à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Évaluation ultérieure - actifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués au coût amorti sont ensuite évalués, à la fin de chaque période de rapport, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ("TIE"). Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et de tous les frais ou coûts qui font partie intégrante du TIE.

Évaluation ultérieure - actifs financiers au JVAERG

Les actifs financiers évalués au JVAERG sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et la société a fait un choix irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, d'évaluer les actifs au JVAERG. La société n'évalue aucun actif financier selon la méthode du JVAERG.

Après l'évaluation initiale, les placements évalués au JVAERG sont ensuite évalués à la juste valeur, avec les gains ou pertes non réalisés étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsque le placement est vendu, le gain ou la perte cumulé reste dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'est pas reclassé dans l'état des résultats. Les dividendes de ces investissements sont comptabilisés dans les autres produits, dans les états des résultats, lorsque le droit de recevoir des paiements est établi.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) Changements de méthodes et de normes comptables (suite)

Évaluation ultérieure - actifs financiers au JVRN

Les actifs financiers évalués au JVRN comprennent les actifs financiers que la direction a l'intention de vendre à court terme et tout instrument financier dérivé qui n'est pas désigné comme un instrument de couverture, dans une relation de couverture. Les actifs financiers évalués au JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, avec les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres produits ou charges dans les états des résultats. La société n'évalue aucun actif financier au JVRN.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration, ou lorsque la société ne conserve plus la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Dépréciation des actifs financiers

Les seuls actifs financiers de la société susceptibles d'être dépréciés sont les comptes débiteurs, qui sont évalués au coût amorti. La société a choisi d'appliquer l'approche simplifiée de la dépréciation, comme le permet la norme IFRS 9, qui exige que la perte, attendue sur la durée de vie, soit comptabilisée au moment de la comptabilisation initiale de la créance. Pour mesurer les pertes de crédit estimées, les débiteurs ont été regroupés sur la base de caractéristiques communes de risque de crédit, notamment le nombre de jours de retard. Une perte de valeur est reprise au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte attendue diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à JVRN, comme c'est le cas pour les instruments détenus à des fins de transaction ou les instruments dérivés, ou si la société a choisi d'évaluer le passif financier à la juste valeur marchande. Les passifs financiers de la société comprennent les créditeurs, qui sont chacun évalués au coût amorti. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, dans le cas de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction directement imputables.

Évaluation ultérieure - passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers évalués au coût amorti sont évalués ultérieurement à la fin de chaque période de rapport au coût amorti en utilisant la méthode TIE. Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et de tous les frais ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus dans le coût financier dans les états des pertes.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est éteinte, annulée ou expire et que tout gain ou perte associé est comptabilisé dans les autres produits ou charges dans les états des résultats.

Méthode comptable selon l'IAS 39 applicable avant le 1er décembre 2018

La méthode comptable prévue par l'IAS 39 pour les informations comparatives présentées au titre des actifs et passifs financiers, à l'exclusion des instruments dérivés liés aux activités de couverture, était similaire à la méthode comptable adoptée le 1er décembre 2018. La méthode comptable de la norme IAS 39 est présentée ci-dessous.

Les instruments financiers sont définis comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. La société comptabilise les actifs et les passifs financiers lorsqu'elle devient partie prenante aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) *Changements de méthodes et de normes comptables (suite)*

Méthode comptable selon l'IAS 39 applicable avant le 1er décembre 2018 (suite)

Les actifs financiers de la société sont classés dans les catégories suivantes lors de leur comptabilisation initiale :

- prêts et créances ;
- investissements disponibles à la vente ;
- juste valeur par le biais des profits ou des pertes.

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, plus, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à sa juste valeur par le biais des états des résultats et du résultat global, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier. Dans le cas d'un achat ou d'une vente d'actifs financiers, la comptabilisation et la radiation s'effectuent en utilisant la comptabilité à la date de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour dépréciation. L'actualisation est omise lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable. L'encaisse et les comptes clients de la société, à l'exception de la taxe sur les ventes, entrent dans cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers disponibles en vue de la vente

Les actifs financiers disponibles en vue de la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont, soit désignés dans cette catégorie, soit ne remplissent pas les conditions requises pour être inclus dans l'une des autres catégories d'actifs financiers. La société ne possède aucun actif désigné comme étant disponible à la vente.

Les actifs financiers disponibles en vue de la vente sont évalués à leur juste valeur. La variation nette de la juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve du cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lorsque l'actif est radié, le gain ou la perte cumulé, comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, est reclassé, le cas échéant, dans les états des résultats en tant que gain (perte) sur la vente et présenté comme un ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés dans l'état des résultats au sein du résultat financier.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti de la société comprennent les fournisseurs et les courus à payer. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutes les charges liées aux intérêts sont, le cas échéant, comptabilisées dans les états des résultats.

Les actifs financiers sont radiés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque tous les risques et avantages importants sont transférés.

Les passifs financiers sont radiés lorsqu'ils sont éteints, acquittés, annulés ou expirent.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

(m) *Changements de méthodes et de normes comptables (suite)*

Méthode comptable selon l'IAS 39 applicable avant le 1er décembre 2018 (suite)

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la fin de chaque période de déclaration pour détecter les indicateurs de dépréciation. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des preuves objectives que, suite à un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers, les flux de trésorerie futurs estimés des investissements ont été négativement affectés. Les preuves de dépréciation peuvent inclure : des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie ; ou un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal ; ou la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou fasse l'objet d'une réorganisation financière.

La valeur comptable des actifs financiers est directement réduite de toute perte de valeur pour tous les actifs financiers, à l'exception des actifs financiers classés comme prêts et créances, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision pour mauvaise créance. Lorsque ces actifs sont considérés comme irrécouvrables, ils sont radiés contre le compte de provision pour mauvaise créance. Les recouvrements ultérieurs de montants précédemment passés en perte sont crédités sur le compte de provision de mauvaise créance. Les variations de la valeur comptable du compte de provision de mauvaise créance sont comptabilisées dans les états des résultats.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais des états des résultats dans la mesure où la valeur comptable de l'investissement à la date de reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des recettes, des dépenses, des actifs et des passifs, ainsi que les informations qui les accompagnent, et la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés. Les estimations et les hypothèses sont évaluées en permanence et sont basées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. L'incertitude quant à ces hypothèses et estimations pourrait entraîner des résultats qui nécessitent un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou passifs concernés dans les périodes futures.

En particulier, la société a identifié les domaines suivants dans lesquels des jugements, des estimations et des hypothèses importantes sont nécessaires. De plus amples informations sur chacun de ces domaines et leur impact sur les différentes méthodes comptables sont décrites ci-dessous ainsi que dans les notes correspondantes des états financiers consolidés.

Estimations et jugements significatifs de la direction

Estimations

- L'estimation des coûts des paiements fondés sur des actions nécessite la sélection d'un modèle d'évaluation approprié et de données et de la prise en compte de la volatilité de l'action de la société elle-même, de la durée de vie probable des options et des bons de souscription d'actions octroyés et du moment de l'exercice de ces options et bons de souscription d'actions. Le modèle utilisé par la société est le modèle d'évaluation Black-Scholes.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Estimations et jugements significatifs de la direction (suite)

Estimations (suite)

- Déterminer si les faits et les circonstances suggèrent que la valeur comptable des actifs incorporels peut dépasser leur valeur recouvrable. Déterminer s'il existe des faits et des circonstances indiquant une perte de valeur ou une reprise de perte de valeur est un processus subjectif impliquant un jugement et un certain nombre d'estimations et d'interprétations dans de nombreux cas.
- Lorsqu'il existe une indication de perte de valeur ou de reprise d'une perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif individuel ou des unités génératrices de trésorerie doit être estimée.
- La direction évalue en permanence la probabilité que ses actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Cela implique que la direction évalue s'il est probable qu'il y aura suffisamment de revenus imposables à l'avenir pour utiliser ces pertes au cours de la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert des jugements importants. À ce jour, la direction n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés supérieurs aux différences temporaires imposables existantes qui devraient s'annuler au cours de la période de report.
- La direction a estimé la durée de vie des numéros de produits naturels à 30 ans en se basant sur les produits de santé similaires sur le marché.
- L'évaluation de l'équipement implique l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée de vie utile prévue des actifs amortissables.

Jugements

- L'évaluation de la capacité de la société à exécuter sa stratégie en finançant ses futurs besoins en fonds de roulement. De plus amples informations concernant la continuité de l'exploitation sont présentées dans la note 2.
- De par leur nature, les contingences ne seront résolues que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs incertains se produiront ou ne se produiront pas. L'évaluation de l'existence et du quantum potentiel des éventualités implique intrinsèquement l'exercice de jugements importants et l'utilisation d'estimations concernant le résultat d'événements futurs.
- Le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer la méthode d'amortissement et la valeur résiduelle d'un actif et pour savoir si un actif est un actif qualifié aux fins de la capitalisation des coûts d'emprunt.
- La dépréciation des équipements et des immobilisations incorporelles est influencée par le jugement lors de la définition d'une UGT et de la détermination des indicateurs de dépréciation, ainsi que par les estimations utilisées pour mesurer les pertes de valeur.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes sur créances a été évaluée par la direction de la société sur la base de l'ancienneté des comptes non recouverts à la fin de la période de référence et de l'expérience de la direction concernant la probabilité de paiement des clients de la société. La provision est évaluée à la fin de chaque période de rapport et ajustée de manière à ce que les débiteurs nets reflètent le recouvrement futur prévu des comptes. Les pertes de crédit attendues de la société sont minimales car la plupart des montants dus sont liés à des remises gouvernementales recouvrables.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Actifs destinés en vue de la vente

À la suite d'une décision du conseil d'administration de la société de se défaire des activités de l'activité HED, cette unité, génératrice de trésorerie, a été classée comme détenue en vue de la vente. En conséquence, les actifs et les passifs correspondants ont été évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Pour que les actifs et les passifs soient classés comme détenus en vue de la vente, l'IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, exige que les unités génératrices de trésorerie soient disponibles pour une vente immédiate dans leur état actuel et que la vente soit hautement probable.

La société a examiné les décisions prises par le conseil d'administration, les processus en cours et les contacts avec les différentes parties prenantes, et a conclu que les critères étaient remplis au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019. En conséquence, l'unité génératrice de trésorerie susmentionnée a été classée comme détenue en vue de la vente dans l'état de la situation financière et toutes les activités connexes ont été classées comme activités abandonnées dans les états des résultats et du résultat global et dans les états des flux de trésorerie.

6. Acquisitions

Panag Pharma Inc.

Le 1er mai 2019, la société a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de Panag conformément à un accord d'achat d'actions daté du 30 janvier 2019 ("l'accord"), entre la société et les actionnaires de Panag. Suite à la conclusion de l'acquisition, Panag est devenue une filiale à part entière de la société.

Conformément à l'accord, Tetra a acquis 100 % des actions ordinaires émises et en circulation de Panag en contrepartie, au total, (i) de 3 024 311 \$ en espèces et (ii) de l'émission de 16 304 348 actions ordinaires de Tetra à un prix de juste valeur de 0,68 \$ par action ordinaire, sur la base du cours de clôture des actions de Tetra le 1er mai 2019. L'accord prévoit également le paiement par Tetra, aux vendeurs, d'un montant total pouvant aller jusqu'à 15 000 000 \$ en espèces sous forme de paiements de jalons suite à la réalisation des objectifs opérationnels associés aux autorisations de mise en marché et de la commercialisation des médicaments à usage humain et vétérinaire par la Food and Drug Administration ("FDA") des États-Unis et de l'Agence européenne des médicaments ("EMA").

Au 30 novembre 2019, la société n'avait atteint aucun des objectifs fixés et, par conséquent, aucun paiement d'étape n'a été comptabilisé. La direction de la société estime que les essais cliniques et la propriété intellectuelle acquise en sont à un stade précoce et, en raison de la nature des actifs et des jalons associés, il existe un degré élevé d'incertitude quant à l'obtention des jalons. En conséquence, les étapes n'ont pas été incluses dans le prix d'achat et ont été présentées par la société comme des passifs éventuels (note 22).

La transaction ne constitue pas un regroupement d'entreprises, car Panag ne répond pas à la définition d'une entreprise selon le test de concentration introduit par les amendements à l'IFRS 3. En conséquence, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actifs, la contrepartie en capitaux propres étant comptabilisée conformément à la norme IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, évaluée à la juste valeur. Le prix d'achat est attribué aux actifs corporels et aux passifs pris en charge comptabilisés à leur juste valeur estimée à la date d'acquisition, tout excédent du prix d'achat étant attribué aux actifs incorporels identifiés. L'allocation du prix d'achat est la suivante :

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

6. Acquisitions (suite)

Panag Pharma Inc. (suite)

	1er mai 2019
Prix d'achat payé	
Espèces	3 024 311
16 304 348 actions ordinaires	11 086 957
Coûts de transaction	525 527
Total	14 636 795
La contrepartie a été répartie comme suit :	
Espèces	222 130
Comptes clients	26 033
Frais payés d'avance	2 294
Immobilisations incorporelles (note 10)	14 519 183
Fournisseurs	(132 845)
Total	14 636 795

La détermination de l'allocation de la contrepartie aux actifs nets acquis est basée sur les meilleures estimations de la direction.

Acquisition de la participation restante dans Phyto Pain Pharma (PPP)

Le 19 mars 2018, la société a acquis la participation restante de 20 % dans PPP. En conséquence, la société détient désormais 100 % de Phyto Pain Pharma (PPP). La société a acquis la participation restante de 20 % dans PPP auprès des actionnaires sans contrôle de PPP pour un prix d'achat total de 2 484 696 \$ en espèces et 9 940 872 actions ordinaires de la société évaluées à 1,00 \$ par action sur la base du cours de clôture des actions ordinaires de la société à la Bourse de croissance TSX à la même date.

L'acquisition par la société des 20 % restants des actions de PPP a été comptabilisé comme une opération sur capitaux propres, l'excédent de la juste valeur de la contrepartie, plus les capitaux propres de la participation minoritaire, étant affecté au déficit.

Voici un résumé des éléments du prix d'achat liés à PPP et de l'allocation des capitaux propres acquis le 19 mars 2018 :

	Prix d'acquisition
Contrepartie payée en espèces	2,484,696
Juste valeur de 9 940 872 actions ordinaires émises	9,940,872
Autres	(479)
Part des actionnaires sans contrôle au 19 mars 2018	801,743
Imputé au déficit	13,226,832

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

7. Cession de Hemp Energy Drink ("HED") et activités abandonnées

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, le conseil d'administration de la société a approuvé la recommandation formelle de la direction pour la vente de l'activité HED, suite à une proposition de réorganisation stratégique des activités courantes de Tetra. L'activité HED a été classée comme détenue en vue de la vente en raison des opportunités de croissance future qui se situent en dehors du champ d'action stratégique de la société, et a par conséquent entamé le processus de cession de 2714140 Ontario Inc. qui comprendra le secteur d'activité Hemp Energy Drink.

Conformément à la réorganisation stratégique, Tetra Natural Health a transféré tous les actifs et obligations liés directement à l'activité HED dans 2714140 Ontario Inc. Dans le cadre de la cession, 2714140 Ontario Inc. sera tenue de réaliser un financement initial minimum de 2 000 000 \$ auprès d'investisseurs-tiers. La société anticipe de perdre le contrôle de l'entreprise au cours des 12 prochains mois par vente directe ou dilution.

Les actifs et les passifs transférés à 2714140 Ontario Inc. ont été classés comme des activités abandonnées et classés dans l'état consolidé de la situation financière comme des actifs/passifs destinés en vue de la vente.

La composition des actifs détenus en vue de la vente et des passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente au 30 novembre 2019 est la suivante :

	Exercice clos le 30 novembre, 2019
Trésorerie	245 742
Comptes clients (note 9)	56 077
Frais payés payées d'avance	295 410
Paiements anticipés pour le partage des revenus	1 464 600
Inventaire	568 626
Sous-total	2 630 455
Immobilisations incorporelles	289 657
Actifs destinés en vue de la vente	2 920 112
Fournisseurs	2 049
Obligation convertible	2 000 000
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	2 002 049

Les montants indiqués ci-dessus sont mesurés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Dans le cadre de la réorganisation stratégique des activités courantes de Tetra, 8 numéros de produits de santé naturels d'un coût de 198 000 \$ ont été transférés à 2714140 Ontario Inc. et sont inclus dans les actifs destinés à la vente (voir note 10). La direction a déterminé que ces actifs ne seront pas mis en production à court terme en raison de l'accent mis sur les activités de HED et, par conséquent, ils ont été entièrement dépréciés.

Le 31 octobre 2019, 2714140 Ontario Inc. a conclu un accord d'achat de billets pour un montant total allant jusqu'à 3 000 000 \$ de débentures convertibles afin d'acquérir la formule scientifique de la boisson énergétique au chanvre auprès des propriétaires européens. Les obligations portent un intérêt annuel de 15 % avec paiement d'intérêt mensuel et sont convertibles, avec un escompte de 25 %, en actions de 2714140 Ontario Inc. sur la base du prix de l'action lors d'un événement de liquidité. Au 30 novembre 2019, la société a reçu 2 000 000 \$ de débentures convertibles. En raison de la conversion des débentures convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires, le montant total a été classé comme un passif. Étant donné que le principe "fixe pour fixe" n'est pas respecté en vertu de la norme IAS 32, il n'y a pas de part de capitaux propres pour la dette convertible.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

7. Cession de Hemp Energy Drink ("HED") et activités abandonnées (suite)

La société a payé un total de 289 657 \$ en coûts de transaction, y compris les paiements d'intérêts sur l'obligation de 25 000 \$, qui ont été capitalisés dans la formule scientifique de Hemp Energy Drink et enregistrés comme un actif incorporel. Au 30 novembre 2019, 2714140 Ontario Inc. n'a pas encore commencé la production de la boisson énergétique à base de chanvre au Canada et, par conséquent, la formule scientifique n'est pas encore prête pour son utilisation prévue et n'est pas amortie.

La perte nette des actifs destinés en vue de la vente a été reclassée des résultats des activités poursuivies aux activités abandonnées comme suit :

	Exercice clos le 30 novembre,	
	2019	2018
Revenus	1 431 557	112 320
Coût des ventes	950 932	67 591
Bénéfice brut	480 625	44 729
Dépenses		
Déplacements et promotion	26 487	-
Amortissement	3 600	7 200
Gain de change	(18 631)	-
Frais généraux et administratifs	36 402	45 460
Dépréciation des comptes de créance	1 271 366	-
Dépréciation des immobilisations incorporelles	198 000	-
Total des dépenses	(1 517 224)	(52 660)
Résultats des activités abandonnées	(1 036 599)	(7 931)

8. Équipement

Voici un résumé des équipements au 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018 :

	Exercice clos le	
	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Coûts		
Solde au début de l'année	-	-
Acquisitions	254 800	-
Amortissement	(27 484)	-
Solde à la fin de l'année	227 316	-

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

9. Comptes clients et taxe de ventes à recevoir

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
Comptes clients	-	117 936
Taxe de ventes à recevoir	294 085	641 453
	294 085	759 389

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, des créances commerciales de 1 327 443 \$ (30 novembre 2018 - 117 936 \$) ont été reclassées en tant qu'actifs destinés à la vente (note 7). Une provision pour mauvaise créance de 1 271 366 \$ (30 novembre 2018 - néant) a été prise sur les débiteurs pour refléter l'estimation de la direction de la juste valeur marchande au moment du transfert aux actifs destinés à la vente.

10. Immobilisations incorporelles

Voici un résumé des immobilisations incorporelles au 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018 :

	Numéro de produits de santé naturels	Essais cliniques	Licenses	Total
Coûts	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2017	208 800	7 687 090	750 000	8 645 890
Amortissements (note 7)	(7 200)	-	-	(7 200)
Solde au 30 novembre 2018	201 600	7 687 090	750 000	8 638 690
Transféré suite à l'acquisition de propriété intellectuelle	-	250 000	(250 000)	-
Acquis suite à la transaction de Panag (note 6)	1 676 238	12 842 945	-	14 519 183
Actifs reclassés comme actifs détenus en vue de la vente (note 7)	(198 000)			(198 000)
Amortissements (note 7)	(3 600)	-	-	(3 600)
Solde au 30 novembre 2019	1 676 238	20 780 035	500 000	22 956 273

Numéros des produits de santé naturels

Au 30 novembre 2019, les numéros de produits de santé naturels de la société consistent en 2 numéros de produits naturels enregistrés auprès de Santé Canada.

Le 1er mai 2019, la société a acquis 2 numéros de produits de santé naturels dans le cadre de son acquisition de Panag (note 6). À la suite de l'acquisition des 2 produits de santé naturels, un total de 1 676 238 \$ a été comptabilisé à titre d'immobilisations incorporelles dans l'état consolidé de la situation financière.

Le 30 août 2019, la société a commencé le transfert de 8 numéros de produits de santé naturels dans une filiale nouvellement constituée afin de faciliter le désinvestissement prévu des activités de HED. En raison de l'abandon des activités de HED, 198 000 \$ liés à ces numéros de produits de santé naturels ont été reclassés en tant qu'actifs destinés à la vente au 30 novembre 2019.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

10. Immobilisations incorporelles (suite)

Essais cliniques

Le 1er mai 2019, la société a acquis 6 essais cliniques en cours, dans le cadre de son acquisition de Panag (note 6). À la suite de l'acquisition des 6 essais cliniques, un total de 12 842 945 \$ a été comptabilisé comme une immobilisation incorporelle dans l'état consolidé de la situation financière.

Le 1er mai 2019, la société a finalisé l'acquisition de 100 % des actions en circulation de Panag, ce qui a entraîné la résiliation effective de l'accord de licence du 23 mai 2017 pour le développement et la commercialisation de deux formules à base de cannabinoïdes. La société a reclassé les 250 000 \$ de droits de licence payés à Panag en 2017 en essais cliniques basés sur les formules à base de cannabinoïdes acquises.

L'accord de licence était soumis à certains paiements de jalons liés à la recherche et au développement des deux formules pour un montant total de 550 000 \$, ainsi qu'à des paiements de jalons et des redevances liées aux ventes. Ces paiements d'étape ont été annulés avec la résiliation effective de l'accord de licence.

Ces immobilisations incorporelles n'ont pas été amorties car elles ne sont pas encore prêtes à être utilisées.

11. Capital social

Autorisé : le capital social autorisé est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires, chacune sans valeur nominale.

Émissions de l'année fiscale 2019

Le 2 août 2019, la société a réalisé un placement privé sans courtier de 870 100 unités au prix de 0,30 \$ par unité pour un produit brut total de 261 030 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription transférable, avec un bon de souscription entier donnant droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,40 \$ par action pendant une période de 3 ans suivant la date de clôture. Des parties liées à la société ont acheté un total de 448 800 unités pour un produit brut total de 134 640 \$.

Les 870 100 bons de souscription émis dans le cadre des placements privés énumérés ci-dessus ont été enregistrés à une valeur estimée de 88 526 \$ selon une méthode proportionnelle basée sur le modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,20 \$, prix d'exercice moyen de 0,40 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,40 %, durée de vie prévue des bons de souscription de 3 ans, taux de volatilité prévu de 105 % (sur la base de la volatilité historique de la Société pendant 3 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0 %.

Le 12 juillet 2019, la Société a réalisé une offre publique pour un produit brut total de 8 050 000 \$. Un total de 26 833 332 unités ont été vendues au prix de 0,30 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable, avec un bon de souscription entier donnant droit au détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,40 \$ par action pendant une période de 3 ans suivant la date de clôture. Des parties liées à la société ont acheté un total de 100 000 unités pour un produit brut total de 30 000 \$.

Les 26 833 332 bons de souscription émis dans le cadre de l'offre publique susmentionnée ont été comptabilisés à une valeur estimée de 2 736 082 \$ selon la méthode proportionnelle basée sur le modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,20 \$, prix d'exercice moyen de 0,40 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,56%, durée de vie prévue des bons de souscription de 3 ans, taux de volatilité prévu de 106% (basé sur la volatilité historique de la société pendant 3 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende de 0%.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

11. Capital social (suite)

Dans le cadre de cette offre publique, la société a payé une commission d'agent de 496 223 \$ et a, en outre, émis 1 654 078 bons de souscription d'agent à titre de commission, un bon entier donnant droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,40 \$ par action pendant une période de 2 ans suivant la date de clôture.

Les 1 654 078 bons de souscription de rémunération énumérés ci-dessus ont été enregistrés à une valeur estimée de 82 444 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,20 \$, prix d'exercice moyen de 0,40 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,56%, durée de vie prévue des bons de souscription de 2 ans, taux de volatilité prévu de 81% (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 2 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%.

Le 1er mai 2019, 16 304 348 actions ordinaires d'une juste valeur estimée à 0,68 \$ par action sur la base du cours de bourse pour une contrepartie totale de 11 086 957 \$ ont été émises dans le cadre de l'acquisition de Panag (note 6).

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, un total de 6 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires ont été exercés pour un produit brut de 300 000 \$. Les bons de souscription avaient un prix d'exercice moyen de 0,05 \$ et ont expiré entre le 16 février 2019 et le 7 juin 2020.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, un total de 100 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut de 71 \$. Les options d'achat d'actions avaient un prix d'exercice de 0,71 \$.

Émissions de l'exercice 2018

Le 30 novembre 2018, la société a réalisé un placement privé sans courtier de 6 900 000 unités au prix de 1,03 \$ l'unité pour un produit brut total de 7 107 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription non transférable, avec un bon de souscription entier donnant droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 1,29 \$ par action pendant une période de 3 ans suivant la date de clôture. Les unités ont été émises à une société liée à un administrateur de la société.

Les 6 900 000 bons de souscription émis dans le cadre des placements privés énumérés ci-dessus ont été comptabilisés à une valeur estimée de 2 613 352 \$ selon une méthode proportionnelle basée sur le modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 1,03 \$, prix d'exercice moyen de 1,29 \$, taux d'intérêt sans risque de 2,03%, durée de vie prévue des bons de souscription de 3 ans, taux de volatilité de 116% (basé sur la volatilité historique de la société pendant 3 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%.

Le 27 mars 2018, la société a réalisé un placement privé sans courtier de 4 292 000 unités au prix de 1,00 \$ l'unité pour un produit brut total de 4 292 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription non transférable, avec un bon de souscription entier donnant droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 1,30 \$ par action pendant une période de 3 ans suivant la date de clôture.

Les 4 292 000 bons de souscription émis dans le cadre des placements privés énumérés ci-dessus ont été comptabilisés à une valeur estimée de 1 747 795 \$ selon une méthode proportionnelle basée sur le modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,59 \$, prix d'exercice de 1,30 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,79%, durée de vie prévue des bons de souscription de 3 ans, taux de volatilité de 141% (basé sur la volatilité historique de la société pendant 3 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

11. Capital social (suite)

Émissions de l'exercice 2018 (suite)

Dans le cadre de ce placement privé, la société a versé une commission d'intermédiation de 275 800 \$ et a, en outre, émis 275 800 bons de souscription d'actions à titre de commission, exerçables au prix de 1,00 \$ pendant une période de 2 ans à compter de la clôture. Chaque bon de souscription d'actions est exerçable en une action ordinaire et un bon de souscription d'actions ordinaires, qui peut être exercé au prix de 1,30 \$ par bon de souscription d'actions ordinaires pendant une période de 2 ans à compter de la clôture du financement.

Les 275 800 bons de souscription émis dans le cadre des placements privés énumérés ci-dessus ont été enregistrés à une valeur estimée de 136 749 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix unitaire de 1,00 \$, prix d'exercice moyen de 1,30 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,79%, durée de vie prévue des bons de souscription de 2 ans, taux de volatilité de 127% (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 2 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende de 0%.

Le 5 mars 2018, la société a réalisé une offre publique par prise ferme pour un produit brut total de 11 500 000 \$. Au total, 11 500 000 unités ont été vendues au prix de 1,00 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable, avec un bon de souscription entier donnant droit au détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 1,30 \$ par action pendant une période de 3 ans suivant la date de clôture.

Les 11 500 000 bons de souscription émis dans le cadre du financement par prise ferme mentionné ci-dessus ont été comptabilisés à une valeur estimée de 4 683 395 \$ selon une méthode proportionnelle basée sur le modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,59 \$, prix d'exercice moyen de 1,30 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,79%, durée de vie prévue des bons de souscription de 3 ans, taux de volatilité de 141% (basé sur la volatilité historique de la société pendant 3 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%.

Dans le cadre de ce financement par prise ferme, la société a payé de frais d'intermédiaire de 805 000 \$.

Dans le cadre de ce financement par prise ferme, le 31 août 2018, la société a émis des bons de souscription du type compensatoire. Un total de 805 000 unités ont été émises avec un prix d'exercice de 1,00 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable, avec un bon entier donnant droit à l'achat d'une action ordinaire de la société au prix de 1,30 \$ par action pendant une période de 2 ans suivant la date de clôture.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, les bons de compensation ont été exercés, ce qui a entraîné l'émission de 805 000 actions ordinaires et de 805 000 bons de souscription.

Les 805 000 bons de souscription émis dans le cadre du financement par prise ferme et les bons de souscription de compensation énumérés ci-dessus ont été comptabilisés à une valeur estimée de 480 546 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 1,00 \$, prix d'exercice moyen de 1,30 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,75%, durée de vie prévue des bons de souscription de 2 ans, taux de volatilité annualisé de 116% (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 2 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende de 0%.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, un total de 4 040 000 bons de souscription d'actions ordinaires ont été exercés pour un produit brut de 611 872 \$. Les bons de souscription avaient un prix d'exercice moyen de 0,15 \$ et ont expiré entre le 16 février 2019 et le 30 novembre 2021.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, un total de 1 600 000 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut de 309 500 \$. Les options d'achat d'actions avaient un prix d'exercice compris entre 0,05 \$ et 0,71 \$.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

11. Capital social (suite)

Émissions de l'exercice 2018 (suite)

Dividende déclaré

Le 22 février 2018, la société a conclu un accord pour vendre toutes les actions de sa filiale "GrowPros MMP Inc." à North Bud Farms Inc. ("North Bud") pour un produit brut de 350 000 \$, ainsi que 15 500 000 actions ordinaires de North Bud.

En août 2018, le conseil d'administration a approuvé la distribution d'un dividende en nature sous forme d'actions ordinaires de classe A de North Bud Farms Inc. ("North Bud"), au prorata des 152 961 631 actions en circulation de la société détenue à la date d'enregistrement du 29 août 2018, soit 0,101233 action de North Bud par action ordinaire. 15 500 000 actions North Bud ont été livrées aux actionnaires en septembre 2018.

La valeur du dividende en nature a été basée sur la juste valeur marchande estimée des 15 500 000 actions de North Bud au moment où elles ont été gagnées et distribuées par la société. Cette valeur de 0,25 \$ par action a été estimée sur la base du financement concomitant que North Bud a réalisé dans le cadre de sa transaction de mise en bourse.

Voici un résumé des éléments du prix de vente liés à la cession de GrowPros MMP Inc. et du gain sur cession enregistré au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 :

	\$
Espèces reçues	350 000
Titres négociables (15 500 000 actions de North Bud Farms Inc.)	3 875 000
Total reçu lors de la cession de GrowPros MMP	4 225 000
Valeur comptable des actifs nets	0
Gain sur l'élimination de GrowPros MMP	4 225 000

La valeur comptable des actifs nets de GrowPro MMP était nulle \$ au moment de la vente. Il n'y a pas eu d'activité significative dans GrowPro MMP au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

12. Bons de souscription

Le tableau suivant reflète la continuité des bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Juste valeur à la date d'attribution	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$	\$
En circulation au 30 novembre 2017	10 068 000	7 793 431	0,08
Émis dans le cadre du placement privé	11 192 000	4 361 147	1,30
Bons de souscription d'agent émis dans le cadre du placement privé	275 800	136 749	1,30
Émis dans le cadre de la prise ferme	12 305 000	5 163 941	1,30
Échues	(28 000)	(1 484)	0,26
Exercés	(4 040 000)	(2 121 386)	0,15
En circulation au 30 novembre 2018	29 772 800	15 332 398	1,05
Émis dans le cadre de l'offre publique	26 833 332	2 736 082	0,40
Bons de souscription d'agent émis dans le cadre de l'offre publique	1 654 078	82 444	0,40
Émis dans le cadre du placement privé	870 100	88 526	0,40
Exercés	(6 000 000)	(5 670 562)	0,05
En circulation au 30 novembre 2019	53 130 310	12 568 888	0,80

Le nombre de bons de souscription en circulation qui pourraient être exercés pour un nombre équivalent d'actions ordinaires est le suivant :

Nombre de bons de souscription	Juste valeur à la date d'attribution	Prix d'exercice	Date d'échéance
	\$	\$	
805 000	480 545	1,30	5 mars 2020
275 800	136 749	1,30	29 mars 2020
11 500 000	4 683 395	1,30	5 mars 2021
4 292 000	1 747 795	1,30	29 mars 2021
6 900 000	2 613 352	1,29	30 novembre 2021
1 654 078	82 444	0,40	12 juillet 2021
26 833 332	2 736 082	0,40	12 juillet 2022
870 100	88 526	0,40	2 août 2022
53 130 310	12 568 888		

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

13. Options d'achat d'actions

Activité des options d'achat d'actions en 2019

Le 22 octobre 2019, 110 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un employé de la société. Les options d'achat d'actions sont exerçables au prix de 0,20 \$ et expirent le 22 octobre 2020. Les options d'achat d'actions ont été comptabilisées à une valeur de 7 819 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,20 \$, prix d'exercice moyen de 0,20 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,59%, durée de vie prévue de l'option sur actions de 1 an, taux de volatilité prévu de 91% (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 1 an jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%. Les options attribuées sont acquises immédiatement.

Le 1er septembre 2019, 500 000 options d'achat d'actions accordées à une société de conseil ont expiré, sans avoir été exercées après la fin du contrat de service. Les options d'achat d'actions étaient exerçables à 1,50 \$ et avaient une date d'expiration initiale entre le 2 février 2021 et le 2 octobre 2021. Les options d'achat d'actions avaient été enregistrées à une valeur de 598 750 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes.

Le 1er septembre 2019, 550 000 options d'achat d'actions attribuées à un administrateur démissionnaire de la Société ont expiré sans avoir été exercées. Les options d'achat d'actions étaient exerçables à 0,18 \$ et 0,70 \$ et avaient une date d'expiration initiale entre le 19 octobre 2021 et le 23 février 2022. Les options d'achat d'actions avaient été enregistrées à une valeur de 62 700 \$ et 96 000 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes.

Le 15 août 2019, 100 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un dirigeant de la société. Les options d'achat d'actions sont exerçables à 0,31 \$ et expirent le 15 août 2022. Les options d'achat d'actions ont été comptabilisées à une valeur de 20 677 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,31 \$, un prix d'exercice moyen de 0,31 \$, un taux d'intérêt sans risque de 1,52%, une durée de vie prévue de l'option sur actions de 3 ans, un taux de volatilité prévu de 108% (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 3 ans jusqu'à la date d'émission) et un taux de dividende prévu de 0%.

Les conditions d'acquisition de ces 100 000 options sont les suivantes : 33 333 options le 15 août 2019, 33 333 options le 15 février 2020 et 33 333 options le 15 août 2020.

Le 6 juin 2019, 275 000 options d'achat d'actions attribuées à un administrateur démissionnaire de la société ont expiré sans avoir été exercées. Les options d'achat d'actions étaient exerçables à 0,71 \$ et avaient une date d'expiration initiale du 24 juillet 2021. Les options d'achat d'actions avaient été enregistrées à une valeur de 172 635 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes.

Le 2 avril 2019, 759 900 options d'achat d'actions attribuées à un administrateur et dirigeant démissionnaire de la société ont expiré sans avoir été exercées. Les options d'achat d'actions étaient exerçables à 0,71 \$ et 0,80 \$ et avaient une date d'expiration initiale du 24 juillet 2021. Les options d'achat d'actions avaient été enregistrées à une valeur de 537 995 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes.

Le 1er mars 2019, 250 000 options d'achat d'actions accordées à un administrateur démissionnaire de la société ont expiré sans avoir été exercées. Les options d'achat d'actions étaient exerçables à 0,71 \$ et avaient une date d'expiration initiale du 24 juillet 2021. Les options d'achat d'actions avaient été enregistrées à une valeur de 84 673 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

13. Options d'achat d'actions (suite)

Activité des options d'achat d'actions en 2019 (suite)

Le 8 février 2019, 75 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un employé de la société. Les options d'achat d'actions sont exerçables au prix de 0,69 \$ et expirent le 8 février 2023. Les options d'achat d'actions ont été comptabilisées à une valeur de 55 648 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,69 \$, prix d'exercice moyen de 0,69 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,78%, durée de vie prévue des options d'achat d'actions de 4 ans, taux de volatilité prévu de 141% (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 4 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%. Les options attribuées sont immédiatement acquises.

Le 24 décembre 2018, 300 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un dirigeant de la société. Les options d'achat d'actions sont exerçables à 0,69 \$ et expirent le 24 décembre 2022. Les options d'achat d'actions ont été comptabilisées à une valeur de 175 610 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,69 \$, prix d'exercice moyen de 0,69 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,92 %, durée de vie prévue des options d'achat d'actions de 4 ans, taux de volatilité prévu de 141 % (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 4 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0 %.

Les conditions d'acquisition de ces 300 000 options sont les suivantes : 75 000 options le 24 juin 2019, 75 000 options le 24 décembre 2019, 75.000 options le 24 juin 2020 et 75 000 options le 24 décembre 2020.

Activité des options d'achat d'actions en 2018

Le 2 janvier 2018, 500 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à une société de conseil. Les options d'achat d'actions sont exerçables à 1,50 \$ et expirent entre le 2 février 2021 et le 2 octobre 2021. Les options d'achat d'actions ont été comptabilisées à une valeur de 598 750 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 1,50 \$, prix d'exercice moyen de 1,50 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,66%, durée de vie prévue des options d'achat d'actions de 3 ans, taux de volatilité prévu de 141% (sur la base de la volatilité historique de la société pendant 3 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%.

Le 4 avril 2018, 400 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un administrateur et dirigeant de la société. Les options d'achat d'actions sont exerçables à 0,75 \$ et expirent le 4 avril 2022. Les options d'achat d'actions ont été comptabilisées à une valeur de 220 809 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,75 \$, prix d'exercice moyen de 0,75 \$, taux d'intérêt sans risque de 2,03%, durée de vie prévue de l'option sur actions de 4 ans, taux de volatilité prévu de 127% (basé sur la volatilité historique de la société pendant 4 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%.

Le 14 mai 2018, 440 000 options d'achat d'actions attribuées à un administrateur et dirigeant de la société ont été annulées. Les options d'achat d'actions étaient exerçables au prix de 0,71 \$ et avaient une date d'expiration au 24 juillet 2021. Les options d'achat d'actions avaient été comptabilisées à une valeur de 115 608 \$ sur la base du modèle d'évaluation des options de Black Scholes en utilisant les hypothèses suivantes : prix de l'action de 0,80 \$, prix d'exercice moyen de 0,71 \$, taux d'intérêt sans risque de 1,58%, durée de vie prévue des bons de souscription de 4 ans, taux de volatilité prévu de 132% (basé sur la volatilité historique de la société pendant 4 ans jusqu'à la date d'émission) et taux de dividende prévu de 0%.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

13. Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant montre la continuité des options :

	Nombre d'option d'achat d'actions	Juste valeur à la date d'attribution	Prix d'exercice moyen pondéré
			\$
En circulation au 30 novembre 2017	6 600 000	2 259 220	0,56
Attribuées	900 000	1 541 359	0,88
Annulés	(440 000)	(115 608)	0,71
Exercées	(1 600 000)	(214 911)	0,05
En circulation au 30 novembre 2018	5 460 000	3 470 060	0,76
Attribuées	585 000	232 381	0,61
Exercées	(2 334 900)	(1 552 753)	0,54
Expirées	(100)	(63)	0,71
En circulation au 30 novembre 2019	3 710 000	2 149 625	0,87

Options en circulation	Options accordées	Juste valeur à la date d'attribution	Prix d'exercice	Date d'échéance
		\$	\$	
110 000	110 000	7 819	0,20	22 octobre 2020
2 275 000	2 275 000	1 432 274	0,71	24 juillet 2021
450 000	450 000	288 000	0,70	23 février 2022
400 000	400 000	220 809	0,75	4 avril 2022
100 000	33 333	20 677	0,32	15 août 2022
300 000	75 000	124 398	0,69	24 décembre 2022
75 000	75 000	55 648	0,69	8 février 2023
3 710 000	3 418 333	2 149 625		

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

14. Frais généraux et administratifs

	Exercice clos 30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Frais de gestion	274 505	365 279
Salaires et charges sociales	3 049 967	1 211 340
Honoraires professionnels	1 701 440	1 488 343
Frais réglementaires et d'échange	251 625	276 111
Perte de change	224 965	264 262
Autres revenus et intérêts	(89 767)	(113 960)
Frais de représentation et déplacement	1 717 563	603 443
Amortissement (note 8)	27 484	-
Perte sur dépréciation des stocks et acomptes	-	342 035
Frais de résiliation d'un contrat	250 000	-
Dépenses générales et administratives	407 632	241 687
Total	7 815 414	4 678 540

15. Perte par action ordinaire

La perte diluée par action pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 n'inclut pas l'effet de 3 710 000 options (30 novembre 2018 - 5 460 000) et 53 130 310 bons de souscription (30 novembre 2018 - 29 772 800) car ils sont anti-dilutifs. Pour toutes les périodes présentées, l'effet de toutes les options et bons de souscription était anti-dilutif et donc toutes les options et bons de souscription ont été exclus du calcul du résultat dilué par action pour toutes les périodes.

16. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Exercice clos 30 novembre	
	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients et taxes de vente à recevoir	465 304	(565 232)
Frais payés d'avance	314 800	(386 105)
Inventaire	-	44 542
Fournisseurs et frais courus à payer	(788 161)	2 044 681
Autre	-	479
Total	(8 057)	1 138 365

Transactions autres qu'en espèces

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, 16 304 348 actions ordinaires évaluées à 11 086 957 \$ ont été émises dans le cadre de l'acquisition de Panag (note 6).

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

16. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

Transactions autres qu'en espèces (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, la valeur des bons de souscription et des paiements fondés sur des actions exercés et transférés au capital social était de 5 670 562 \$ (2 121 386 \$ au 30 novembre 2018) et de 63 \$ (214 911 \$ au 30 novembre 2018) respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, 9 940 872 actions ordinaires évaluées à 9 940 872 \$ ont été émises pour acquérir la participation de 20 % sans contrôle dans PPP (note 6).

17. Soldes et transactions entre parties liées

Les parties liées comprennent le conseil d'administration et le personnel de direction clé, ainsi que les membres de la famille proche et les entreprises qui sont contrôlées par ces personnes, ainsi que certaines personnes exerçant des fonctions similaires. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comportait de conditions particulières et aucune garantie n'a été donnée ou reçue.

a) Transactions avec le personnel d'encadrement clé

La rémunération des directeurs et du personnel de direction clé de la société était la suivante :

	Exercice clos	
	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Frais de gestion et honoraires professionnels	398 019	243 750
Salaires et charges sociales	1 280 636	734 063
	1 678 655	977 813
Rémunération à base d'options d'achat d'actions et autres	232 381	656 327
	1 911 036	1 634 140

Au 30 novembre 2019, les directeurs et le personnel de direction clé n'étaient redevables de néant \$ (30 novembre 2018 - 21 059 \$). Au 30 novembre 2019, Aphria Inc, un actionnaire important de la société, était redevable de néant \$ pour les matières premières de recherche et développement (30 novembre 2018 - 162 051 \$). Ces montants ne sont pas garantis, ne portent pas d'intérêt, sont payables à demande et sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2019, des honoraires de consultation de 12 250 \$ (30 novembre 2018 - 191 250 \$) ont été payés/payables à 9315-4466 Québec Inc. une société contrôlée par un cadre supérieur de l'une des filiales de Tetra. Au 30 novembre 2019, il y avait un solde de néant \$ (30 novembre 2018 – néant \$) à payer. Ces montants ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt, sont payables sur demande et sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

Voir les actions émises et les options d'achat d'actions émises à des parties liées dans la note 11 et la note 13.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

18. Gestion du capital

Dans la gestion du capital, l'objectif de la société est de s'assurer que l'entité continue à fonctionner et d'obtenir un rendement optimal pour les actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs de rendement du capital pour la gestion, mais s'appuie plutôt sur l'expertise de l'équipe de direction de la société pour soutenir le développement futur de l'entreprise. La société considère que son capital est constitué de capitaux propres, qui comprennent le capital social, les réserves et le déficit accumulé qui s'élèvent à 24 651 478 \$ au 30 novembre 2019 (30 novembre 2018 - 20 887 080 \$).

La société est actuellement en phase de démarrage et, à la date des présents états financiers, aucun de ses projets n'a dépassé la phase d'essai clinique précoce. La société est donc dépendante de financements externes pour financer ses activités. Afin de financer sa recherche, de mener à bien ses opérations et de payer ses frais administratifs, la société dépensera son fonds de roulement existant et lèvera des montants supplémentaires lorsque les conditions économiques le permettront.

La direction a choisi d'atténuer le risque et l'incertitude associés à la mobilisation de capitaux supplémentaires dans les conditions économiques actuelles en :

- (i) minimisant les débours discrétionnaires ;
- (ii) se concentrant sur l'obtention des approbations de Santé Canada et de la FDA pour les essais cliniques ; et
- (iii) explorant d'autres sources de liquidité.

La direction examine en permanence son approche de la gestion du capital et estime que cette approche, compte tenu de la taille relative de la société, est appropriée.

Les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société sont restés inchangés au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 et de l'exercice clos le 30 novembre 2018.

La société n'est soumise à aucune exigence de capital imposée par une institution de prêt ou un organisme de réglementation, autre que la Bourse de croissance TSX ("TSXV"), qui requiert un fonds de roulement ou des ressources financières adéquates d'un montant supérieur à (i) 50 000 \$ et (ii) un montant nécessaire pour maintenir les opérations et couvrir les frais généraux et administratifs pendant une période de 6 mois.

Au 30 novembre 2019, la société estime qu'elle est conforme aux politiques de la Bourse de croissance TSX.

19. Facteurs de risque financier

Risque financier

Les activités de la société l'exposent à divers risques financiers liés aux instruments financiers. Les actifs et passifs financiers par catégorie sont résumés dans la note 20. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La gestion des risques est assurée par l'équipe de direction de la société dans le cadre de politiques approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fournit également des orientations régulières pour la gestion globale des risques.

- (i) **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la société est principalement attribuable à la trésorerie. La trésorerie est détenue auprès de banques à charte canadiennes réputées, dont la direction estime que le risque de perte est minime. La société contrôle périodiquement les investissements qu'elle effectue et se satisfait de la solvabilité de ses banques à charte canadiennes.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

19. Facteurs de risque financier (suite)

(i) Risque de crédit (suite)

Aucun des actifs financiers de la société n'est garanti par des sûretés ou autres rehaussements de crédit.

(ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne dispose pas de ressources de trésorerie suffisantes pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La liquidité et les résultats d'exploitation de la société peuvent être affectés négativement si son accès au marché des capitaux est entravé, que ce soit en raison d'une baisse des conditions du marché boursier en général ou de questions spécifiques à la société. La société génère des flux de trésorerie principalement à partir de ses activités de financement. Au 30 novembre 2019, la société disposait d'une trésorerie de 2 037 599 \$ (13 585 673 \$ au 30 novembre 2018) et d'un passif à court terme de 3 916 169 \$ (2 543 734 \$ au 30 novembre 2018), dont 2 002 049 \$ (30 novembre 2018 – néant \$) pour les passifs directement liés aux actifs destinés en vue de la vente. Tous les passifs financiers de la société ont des échéances contractuelles de moins de 30 jours et sont soumis aux conditions commerciales normales. La société évalue régulièrement sa position de trésorerie afin d'assurer la préservation et la sécurité du capital ainsi que la liquidité.

20. Catégories d'instruments financiers

	30 novembre 2019 \$	30 novembre 2018 \$
Actifs financiers :		(Note 4)
Coût amorti		
Trésorerie	2,037,599	13,585,673
Comptes clients et taxes de ventes à recevoir	294,085	759,389
Passifs financiers		
Coût amorti		
Fournisseurs et frais courus à payer	(1,914,120)	(2,543,734)

Au 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018, la juste valeur estimée de tous les instruments financiers de la société se rapprochait de la valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants : Niveau 1 : évaluation basée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ; Niveau 2 : techniques d'évaluation basées sur des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix), soit indirectement (c'est-à-dire des dérivés de prix) ; et Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables). Aux 30 novembre 2019 et 2018, la société n'a aucun instrument financier enregistré à la juste valeur et qui nécessite un classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

21. Impôts sur le revenu

a) Provision pour impôts sur le revenu

Les principaux éléments à l'origine de l'écart entre le taux d'imposition effectif de la société et le taux statutaire combiné fédéral et provincial canadien de 26,5 % (2018 – 26,5 %) sont les suivants :

	30 novembre	30 novembre
	2019	2018
	\$	\$
Perte nette avant impôt sur le revenu	(15 282 933)	(7 851 544)
Taux d'impôt combiné fédéral et provincial	26,50%	26,50%
Recouvrement d'impôt estimé en utilisant le taux d'impôt combiné fédéral et provincial au Canada	(4 038 000)	(2 081 000)
Ajustements pour les items suivants :		
Compensation à base d'actions	62 000	378 000
Changements non enregistrés dans des différences temporaires		
Ajustements suite à la vente de GrowPros MMP Inc.	-	(494 000)
Dépenses non déductibles aux fins fiscales	(207 000)	(302 000)
Autre	-	-
Variation dans des actifs fiscaux non reconnus	4 183 000	2 499 000
Impôts différés recouvrés	-	-

b) Impôt sur le revenu différé

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été reconnus pour les différences temporaires déductibles suivantes :

	30 novembre	30 novembre
	2019	2018
	\$	\$
<u>Actifs d'impôt différé non reconnus</u>		
Report des pertes autres qu'en capital	32 008 000	16 678 000
Frais d'émission d'actions	1 875 000	1 423 000
Coûts des propriétés minières	2 281 000	2 281 000
Autres différences temporaires	5 000	5 000
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé	36 169 000	20 387 000

Les pertes fiscales expirent de 2027 à 2039. Les autres différences temporaires n'expirent pas en vertu de la législation actuelle.

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés pour ces éléments car il n'est pas probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur sur lequel elle pourra utiliser l'avantage.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

21. Impôts sur le revenu (suite)

c) Report de pertes fiscales

Au 30 novembre 2019, la société dispose de reports de pertes autres qu'en capital à des fins fiscales canadiennes qui n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers et qui expirent comme suit :

Expire en	Montant
	\$
2027	131 000
2028	487 000
2029	328 000
2030	327 000
2031	433 000
2032	416 000
2033	178 000
2034	349 000
2035	370 000
2036	553 000
2037	4 262 000
2038	8 844 000
2039	15 330 000
	32 008 000

22 Engagements et éventualités

Jalons dans l'acquisition de Panag

L'accord pour l'acquisition de Panag prévoit le paiement par la société aux vendeurs d'un montant global pouvant aller jusqu'à 15 000 000 \$ en espèces sous forme de paiements de jalons à la réalisation d'objectifs opérationnels associés aux autorisations de mise sur le marché et à la commercialisation de certains produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire par la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis et l'Agence européenne des médicaments (EMA). La société s'est engagée à financer la recherche de Panag à hauteur d'au moins 1 200 000 \$ par an pendant une période de dix ans après la date de clôture. Si cet engagement de financement n'est pas respecté, le paiement de jalons de 15 000 000 \$ devient immédiatement dû et exigible. En outre, en cas de changement de contrôle de la société dans les 24 mois suivant la date de clôture de l'acquisition proposée, les vendeurs seraient autorisés à recevoir de Tetra un montant supplémentaire de 10 000 000 \$. Comme l'événement déclencheur n'a pas eu lieu, les paiements conditionnels n'ont pas été pris en compte dans les présents états financiers.

Paiements conditionnels

La société est engagée dans certains contrats de gestion et de travail. Ces contrats exigent que des paiements supplémentaires d'environ 1 823 000 \$ soient effectués en cas de licenciement sans motif. Comme aucun événement déclencheur n'a eu lieu, les paiements conditionnels n'ont pas été pris en compte dans ces états financiers.

Tetra Bio-Pharma Inc.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos les 30 novembre 2019 et 2018

(Exprimé en dollars canadiens)

22 Engagements et éventualités (suite)

Paielements conditionnels (suite)

La société engagée dans plusieurs contrats liés à la recherche et au développement de ses produits. En vertu de ces contrats, la société s'est engagée à effectuer des paiements futurs d'environ 146 000 \$ qui sont payables au fur et à mesure de la réalisation des services contractuels. Ces services devraient être exécutés au cours des deux prochaines années.

La société est engagée dans plusieurs accords pour la recherche, le développement et la commercialisation potentielle de ses produits. Les paiements d'étape potentiels qui deviendraient payables à la réalisation de certaines étapes de recherche et de développement s'élèvent à environ 3 800 000 \$. Les paiements d'étape potentiels qui deviendraient payables à l'atteinte de certaines étapes de commercialisation s'élèvent à environ 37 000 000 \$. Comme aucun événement déclencheur n'a eu lieu, les paiements conditionnels n'ont pas été pris en compte dans ces états financiers.

23. Événements postérieurs à la date de clôture

Actions émises

En février 13, 2020, la société a clôturé une offre par prospectus simplifié, pour un total de 29 245 300 unités comprenant une action ordinaire de la société et un bon de souscription d'action ordinaire au prix de 0,53 \$ par unité, pour un produit brut total de 15 500 009 \$. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,75 \$ jusqu'au 13 février 2023.

Dans le cadre de ce prospectus simplifié, le 5 mars 2020, la société a clôturé l'option de sur-allocation pour un total de 4 386 795 unités consistant en une action ordinaire de la société et un bon de souscription d'action ordinaire au prix de 0,53 \$ par unité, pour un produit brut total de 2 325 001 \$. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,75 \$ jusqu'au 13 février 2023.

Options accordées

Le 6 mars 2020, 200 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à un consultant. Les options d'achat d'actions sont exerçables à 0,42 \$ et expirent le 18 février 2023.

Bons de souscription

Après le 30 novembre 2019, un total de 805 000 bons de souscription d'actions ordinaires ont expiré. Les bons de souscription avaient un prix d'exercice moyen de 1,30 \$ et ont expiré le 5 mars 2020.